

## AFGHANISTAN : ÉTUDE DES POSSIBILITÉS D'INSTAURER LA PAIX

### RÉSUMÉ

Un processus de paix est-il possible en Afghanistan? Les résultats de 58 entrevues effectuées en janvier et février 2008 en Afghanistan indiquent que des efforts de paix sont déjà en cours, même s'ils n'en sont qu'à leurs balbutiements. Le gouvernement de l'Afghanistan et des organisations de la société civile afghane mettent présentement en œuvre des initiatives de paix, mais elles ne reçoivent pas suffisamment d'appui de la communauté internationale et sont déçus, ce qui limite leurs effets.

Il existe de multiples voies dans les initiatives de paix actuelles. Une voie vise principalement le rapprochement et la réconciliation politiques avec les talibans et d'autres groupes d'opposition au gouvernement. De tels « rapprochement et réconciliation politiques » ont pour but de persuader les combattants d'abandonner l'insurrection et d'accepter le gouvernement afghan. Une autre voie, largement issue de la société civile, se concentre sur la justice transitionnelle, par le truchement de mesures symboliques, de réformes institutionnelles, de la recherche de la vérité et de la documentation, et de la réconciliation entre les communautés. Malheureusement, le travail sur la justice transitionnelle n'a pas reçu beaucoup de soutien. Le *Plan d'action sur la paix, la justice et la réconciliation*, élaboré par la Commission indépendante afghane sur les droits de la personne, énonce clairement toutefois ce qui pourrait être fait. Les pourparlers avec le Pakistan, par l'entremise de la grande assemblée (Jirga) pour la paix, et des recommandations de « dialoguer » avec « l'opposition » semblent faire l'objet d'une certaine acceptation par le gouvernement et le parlement afghans. On constate également des efforts visant à dissoudre les milices reliées à des dirigeants gouvernementaux, ainsi qu'un appui aux initiatives communautaires de consolidation de la paix. Tout cela permet de croire à l'existence de certaines conditions préalables à un éventuel processus de paix.

Les questions suivantes demeurent toutefois. Pourquoi un processus de paix systématique n'est-il pas déjà né ? Et que faut-il de plus pour soutenir des efforts de paix mieux coordonnés? Les résultats de la présente recherche permettent de conclure qu'il manque encore certaines conditions essentielles, soit la cohésion et la capacité au sein du gouvernement et du parlement afghans de mettre en branle un processus plus structuré. Des incertitudes planent également sur le degré d'engagement de la part de divers groupes d'opposition à considérer des options pour assurer la paix. La communauté internationale doit également s'engager de façon explicite à encourager les efforts de paix auprès du gouvernement et de « l'opposition ». Une première étape consisterait à confier au nouvel envoyé des Nations unies un mandat clair pour le rétablissement de la paix et la réconciliation. Et évidemment, toutes les personnes concernées doivent prendre en compte les paramètres quant à la manière de susciter la participation de « l'opposition ».

Les personnes interrogées ont donné des visions contradictoires de ce dont un processus de paix aurait l'air. La mesure dans laquelle on devrait avoir recours à la force militaire pour mettre de la pression sur les extrémistes, et peut-être même sur des groupes plus modérés, demeure une

question litigieuse. Les résultats obtenus révèlent également des cas où des talibans et d'anciens combattants qui sont retournés dans leur communauté ont été la cible d'attaques. Elles sont attribuables à soit la confusion militaire ou politique engendrée par un manque de communication ou de coordination en rapport avec le retour d'anciens combattants, soit une désinformation délibérée de la part de personnes cherchant à se venger.

Chose fort intéressante, les résultats montrent clairement que les négociations entre le gouvernement et les groupes d'opposition ne sont pas nécessairement le seul ou même le principal aspect d'un processus de paix. Les personnes interrogées ont affirmé que la légitimité de tout processus de paix en Afghanistan dépend en fin de compte de la mesure dans laquelle les mécanismes de la justice transitionnelle feront l'objet d'un examen adéquat. Bien que des dispositions générales d'amnistie pour les parties en guerre aient été condamnées, une approche judiciaire à l'égard des crimes de guerre passés a été repoussée, dans la crainte que les procès engagés ne suscitent des actes de vengeance. Les Afghans interrogés favorisaient plutôt une documentation et par la suite une reconnaissance des crimes de guerre passés, des dédommagements et une réconciliation sociale.

L'étude a permis de constater l'existence de liens entre la corruption, la criminalité et les groupes armés illégaux. Les personnes interrogées ont insisté sur l'importance de relancer les efforts en vue de dissoudre les milices avant la tenue des élections en 2009.

Les répondants avaient des opinions divergentes quant à l'efficacité des pourparlers engagés avec le Pakistan par l'intermédiaire de la Jirga pour la paix. Au mieux, certains considéraient le dialogue avec le Pakistan comme un pas en avant. Au pire, les fins étaient considérées comme symboliques, ne comportant que peu d'effets concrets. Les résultats ont indiqué qu'une initiative militaire dans le sud de l'Afghanistan ou le nord-ouest du Pakistan avait peu de chances d'accroître la sécurité si les combattants réussissaient à se mettre à l'abri en passant d'un côté à l'autre de la frontière. Il faut en venir à une solution politique du conflit, applicable des deux côtés de la frontière.

Le travail effectué par les organisations de la société civile est crucial pour en arriver à une paix durable. Les ONG afghanes appuient la consolidation communautaire de la paix au moyen d'organismes décisionnels traditionnels tels que les *jirgas* et les *shuras*. Bien que ces derniers soient perçus d'une manière plus positive que les tribunaux gouvernementaux, les *shuras* et les *jirgas* favorisent, de l'avis de certains répondants, les détenteurs du pouvoir au détriment des acteurs marginalisés, notamment les femmes.

En l'absence d'un processus de paix systématique, les Afghans ont travaillé, et travaillent toujours, à un certain nombre d'initiatives de paix. Toutefois, des stratégies claires pour en arriver à la paix et à la réconciliation n'apparaîtront pas d'elles-mêmes. Les perspectives de paix semblent s'éloigner avec la poursuite sans relâche des actes de violence, et aucun effort concerté n'est fait pour faire participer toutes les parties à un dialogue pour la paix.

## Sommaire des recommandations

Le Canada devrait promouvoir la paix en Afghanistan au moyen des mesures suivantes :

- ❑ Rééquilibrer ses stratégies diplomatiques, militaires et de développement en vue de mettre davantage l'accent sur la création des conditions nécessaires à un éventuel processus de paix.
- ❑ Encourager la communauté internationale et le gouvernement afghan à renforcer les conditions pour un processus de paix ultérieur et à coordonner les efforts de paix en cours.
- ❑ Appuyer la participation des femmes aux efforts de paix en cours et à n'importe quel processus de paix ultérieur.
- ❑ Préconiser pour le nouvel envoyé de l'ONU un rôle en rapport avec « le rétablissement de la paix et la réconciliation nationale ».
- ❑ Investir, financièrement et techniquement parlant, dans les efforts de paix du gouvernement de l'Afghanistan, notamment dans les efforts nationaux visant à arriver à une vision commune des réformes politiques et de la réconciliation nationale.
- ❑ Soutenir un engagement renouvelé à l'égard du *Plan d'action sur la paix, la justice et la réconciliation* et promouvoir l'inclusion appropriée de la justice transitionnelle, des droits de la femme et des droits de la personne dans les efforts de paix.
- ❑ Décourager les accords généraux d'amnistie.
- ❑ Appuyer les efforts de réforme du secteur de la sécurité, notamment la dissolution des groupes armés illégaux.
- ❑ S'assurer que les stratégies diplomatiques au Pakistan et en Afghanistan sont complémentaires et favorisent un climat de confiance et une collaboration politique entre les deux pays.
- ❑ Financer des canaux innovateurs et indépendants (à l'extérieur des EPR) pour le travail de consolidation de la paix, notamment la défense accrue des droits de la personne et des droits de la femme, l'accès à la justice et la réforme judiciaire, l'éducation pour la paix, les droits ethniques et linguistiques, les droits relatifs à la terre et à l'eau, et la réintégration des réfugiés et des communautés déplacées.